



IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

Rapport du Commissaire Aux Apports chargé d'apprécier la valeur des apports



Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 €

19 boulevard Alfred Daney

33300 BORDEAUX

RCS 333 485 084

Paquier & Associés

57, rue de Tivoli - 33 000 BORDEAUX

T. 05 56 52 31 81 - F. 05 56 81 73 80

info@cabinet-paquier.fr

cabinet-paquier.fr

Membre de la CRCC de Grande Aquitaine

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime en date du 26 mai 2026 concernant l'apport en nature effectué par plusieurs associés d'un portefeuille clients à la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport, décrivant l'apport en nature. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin à la date du dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération d'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Synthèse et points clés
4. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le projet envisagé vise à apporter au capital de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST, un portefeuille de mandat de commissariat aux comptes provenant des sociétés IN EXTENSO CHARENTE, CABINET PAVIE, CABINET BAROUH et CABINET HUSSON ; ceci dans un contexte de réunifier l'activité de commissariat aux comptes dans une même entité au niveau aquitain.

1.1.1. Société bénéficiaire : IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST

La société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST, Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000€, est immatriculée au RCS sous le numéro 333 485 084 dont le siège social est 19 boulevard Alfred Daney 33300 BORDEAUX, représentée par madame Audrey VERGES, présidente.

Conformément au contrat d'apport, il est prévu que :

- La société IN EXTENSO CHARENTE, un portefeuille de mandat de commissariat aux comptes évalué à la somme de 17 160 € ;
- la société CABINET PAVIE, un portefeuille de mandat de commissariat aux comptes évalué à la somme de 1 980 € ;
- la société CABINET BAROUH, un portefeuille de mandat de commissariat aux comptes évalué à la somme de 11 550 € ;
- la société CABINET HUSSON, un portefeuille de mandat de commissariat aux comptes évalué à la somme de 5 940 €.

Soit, une augmentation de capital de 1 776 € qui amènerait le capital social à 9 776 €, avec une prime d'apport de 34.854 €.

1.1.2. Entités apporteuses

La société IN EXTENSO CHARENTE, société par action simplifiée, au capital de 212 729 €, dont le siège social est 69 Impasse Joseph Niepce (16000) ANGOULEME, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 508 544 293 RCS ANGOULEME, représentée par Monsieur Thomas RIVIERE, en qualité Président.

La société CABINET PAVIE, Société par actions simplifiée au capital de 825 000 €, dont le siège social est 61 Boulevard Besson Bey (16000) ANGOULEME, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 789 541 133 RCS ANGOULEME, représentée par Monsieur Luc TOUSSAINT en qualité de Président.

La société CABINET BAROUH Société par actions simplifiée au capital de 313 650 €, dont le siège social est 39 rue Palissy (47000) AGEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 398 386 136 RCS AGEN, représentée par Madame Marianne ALEAUME en qualité de Présidente.

La société CABINET HUSSON, société par actions simplifiée au capital de 193 440 €, dont le siège social est Le Belvédère (47510) FOULAYRONNES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 026 420 091 RCS AGEN, représentée par Monsieur Sébastien VIDAL en qualité de Président.

1.1.3. Les biens apportés

Les sociétés apportent des portefeuilles clients de mandat de commissariat aux comptes.

1.2. Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.2.1. Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet, régimes juridiques et fiscaux adoptés et conditions suspensives

L'opération est effectuée sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions à l'article L. 223-9 du code de commerce.

Date d'effet

Les apports décrits ci-avant seront effectifs à compter de la réalisation de l'augmentation de capital de la IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST actant l'opérations. Elle en aura la jouissance à compter du même jour.

Conditions suspensives

L'opération sera réalisée dans les conditions prévues sous conditions suspensives de l'enregistrement de l'augmentation de capital décidée le 26 mai 2026 pour l'associé qui en outre, agréé les nouveaux associés.

Fiscalité

Les parties déclarent que la présente opération est placée sous de régime des apports purs et simples. Chaque partie fera son affaire de la fiscalité.

1.2.2. Rémunération des apports

La société IE CHARENTE recevra en rémunération de son apport, 52 actions de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST d'une valeur nominale de 16 euros ;

La société PAVIE recevra en rémunération de son apport, 6 actions de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST d'une valeur nominale de 16 euros.

La société BAROUH recevra en rémunération de son apport, 35 actions de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST d'une valeur nominale de 16 euros.

La société BAROUH recevra en rémunération de son apport, 18 actions de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST d'une valeur nominale de 16 euros.

1.2.3. Méthode d'évaluation retenue

Les apports de la clientèle des sociétés citées sont évalués à la valeur réelle.

1.2.4. Description du rapport d'échange

Les biens apportés, soit le portefeuille de mandat de commissariat aux comptes, ont été évalués dans leur globalité à 36 630€.

Le capital de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST s'élève à 8 000 actions d'une valeur nominale 16€.

Ainsi, l'augmentation de capital de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST s'élève à 1 176 € soit 111 actions émises, avec une prime d'apport de 34 854€.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les futurs associés sur la valorisation des apports effectués par les conseils.

J'ai notamment :

- Pris contact avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport ;
- Réalisé un entretien avec le dirigeant et son conseil ;

- Pris connaissance de l'existence des mandats au 31 décembre 2025 ;
- Vérifié la pleine propriété des biens apportés à la lecture du contrat d'apport ;
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ainsi que des conditions de réalisation de l'opération ;
- Examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre par les parties ;
- Évalué les critères de valorisation à des analyses de valeur intrinsèque et analogique.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part de la présidente, à la date du présent rapport, d'absence d'événement pouvant, remettre en cause de façon significative les prévisions d'évolution.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport des titres envisagé est effectué par des personnes morales.

Au terme du contrat d'apport, les parties ont convenu de retenir la valeur estimée des portefeuille clients de commissariat aux comptes en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part, car réalisée à la valeur réelle.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la réalité et de la détention des mandats par les sociétés apporteurs, faisant l'objet des présents apports au travers des déclarations d'activité 2024 de la profession.

2.4. Appréciation de la valeur d'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

Les apports réalisés représentent 18,17% du capital de la société IN EXTENSO AUDIT SUD OUEST.

2.4.2. Méthode retenue

La valorisation a été réalisée par le cabinet d'expertise comptable In Extenso lui-même selon la méthode suivante :

Honoraires 2025 * (Années restantes du mandats / durée du mandat) * 15%

2.4.3. Valorisation des actifs des sociétés

Mes travaux ont consisté à apprécier et contrôler la valeur déterminée des sous-jacents apportés, à l'aide des informations obtenues des mandats.

Nous avons axé notre analyse sur la validation de la méthode retenue et des composantes choisies pour revaloriser l'ensemble des actifs des sociétés.

Nous avons comparé la méthode avec la méthode des flux restants par mandat :

- En actualisant les flux ;
- En considérant les flux non risqués.

Sur la base des éléments ci-dessous, et à partir de la valeur de l'expert-comptable et de nos travaux comparatifs, nous pouvons considérer que la valeur des actions apportée n'est pas surévaluée.

3. SYNTHÈSE ET POINTS CLES

Mes travaux ont pu conforter la valeur déterminée pour cette opération selon les diligences que j'ai pu mettre en œuvre.

Ces diligences ont porté sur :

- Le contrôle de la réalité de l'apport et de l'appréciation de l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- L'analyse individuelle de l'apport et des éléments juridiques ;
- L'analyse de la réalité des variables utilisées dans la méthodologie de valorisation, comme décrit dans le paragraphe 2.4.3.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 36 630 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le montant de l'actif net apporté au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Fait à Bordeaux, le 19 juin 2026

Pour PAQUIER & ASSOCIES

Vincent GERON
Commissaire aux Apports